



CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
COMTÉ D'ARGENTEUIL  
VILLE DE LACHUTE

Projet de règlement du 27 mars 2023

J:\Urbanisme\1000-00 ORGANISATION ET ADMINISTRATION\1220-00 Règlements\projet de règlement 2013\2023\usage cond ret ca-410-1\usag cond ret ca-410-1.docx

**RÈGLEMENT NUMÉRO 2023-745-XX**

**RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT SUR LES USAGES CONDITIONNELS NUMÉRO 2013-745 AFIN DE RETIRER LA ZONE CA-410-1 DES ZONES OÙ LES MINI ENTREPÔTS SONT PERMIS**

À une séance régulière du Conseil de la Ville de Lachute, tenue à l'Hôtel de Ville, le **jj mmmm** 2023 à 19 heures, à laquelle étaient

le présent règlement est adopté.

CONSIDÉRANT l'avis de motion donné aux fins des présentes le 3 avril 2023 et le dépôt fait lors de cette même séance du texte de ce projet de règlement;

CONSIDÉRANT la consultation publique tenue le 1<sup>er</sup> mai 2023 telle que prévue par l'avis public publié sur le site Web de la Ville de Lachute le 14 avril 2023;

CONSIDÉRANT le dépôt et l'adoption d'un second projet de règlement lors de la séance du 1<sup>er</sup> mai 2023;

CONSIDÉRANT qu'aucune demande de participation à un référendum n'a été reçue suite à l'avis public paru dans le journal L'Argenteuil du **jj mmmm** 2023;

CONSIDÉRANT qu'une copie du règlement a été remise aux membres du Conseil municipal soixante-douze (72) heures préalablement à la séance d'adoption du présent règlement;

CONSIDÉRANT qu'une copie du règlement a été mise à la disposition du public dès le début de la séance d'adoption du présent règlement;

En conséquence; il est :

Proposé par  
appuyé par  
et résolu

QU'IL SOIT STATUÉ ET ORDONNÉ par règlement du Conseil municipal de la Ville de Lachute, et il est par le présent règlement statué et ordonné, sujet aux approbations requises par la Loi, comme suit :

**ARTICLE 1** L'article 3.4.1 champ d'application est modifié en ajoutant « à l'exception de la zone Ca-410-1 » après les zones Ca comme suit :

**ARTICLE 3.4.1 CHAMP D'APPLICATION**

L'usage suivant peut faire l'objet d'une demande d'approbation d'un usage conditionnel dans les zones Ca (**à l'exception de la zone Ca-410-1**), Cb, Cm, Cs et Cv identifiées au plan de zonage numéro 2013-739 de la Ville de Lachute :

**ARTICLE 2** Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Bernard Bigras-Denis  
Maire

Lynda-Ann Murray, notaire  
Greffière

